

LA ROQUE D'ANTHÉRON

ENF/R.V/F.B/ 2011-

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire 2011/2012, nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée. Ce courrier a pour objet de vous apporter quelques renseignements utiles concernant:

1. LES SERVICES PROPOSES

La restauration scolaire : les repas sont confectionnés sur place par nos équipes de cuisine sur la base de menus élaborés avec l'aide d'une diététicienne. La municipalité poursuit ses efforts pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation saine et un composant « bio » par jour sera servi aux enfants. Les menus (aliment bio en vert) sont affichés chaque semaine aux portes des écoles et consultables sur le site internet. En fonction des effectifs, un ou deux services sont organisés entre 12h à 14h. Tarif du repas depuis septembre 2010 : 3€

Tous les enfants peuvent être accueillis SOUS RESERVE des places disponibles. La Commune n'a pas souhaité restreindre l'accès à la restauration scolaire, toutefois elle pourrait être contrainte, faute de places disponibles ; de limiter l'accès en cours d'année scolaire, notamment lorsque au moins un des parents ne travaille pas. De manière à ne pas surcharger les cantines, nous demandons donc aux parents qui en ont la possibilité de faire déjeuner leur(s) enfant(s) chez eux.

Des jeux « découverte sportive » sont proposés aux enfants des écoles élémentaires pendant la pause de 12h à 14h par le service des Sports.

L'accueil périscolaire :

- **entre 7h30 et 8h40 :** Les enfants scolarisés des écoles Jules Ferry, Paul Claudel et Victor Hugo sont pris en charge à la Maison de l'Enfance « Les Feuillantines »; les enfants de l'école Charles Péguy sont accueillis sur place (ainsi que leurs frères et sœurs scolarisés à l'école Victor Hugo). Une petite collation sera toujours proposée après les vacances de la Toussaint, aux enfants qui n'auraient pas pu, exceptionnellement, prendre un petit déjeuner chez eux.
- **de 17h à 19h :** ce même service est assuré aussi après la classe, des animatrices, au départ de chacune des écoles, conduisent les enfants à la Maison de l'Enfance. Le transport des enfants des écoles Charles Péguy et Victor Hugo s'effectue si possible en minibus.

Attention depuis septembre 2010 ce service donne lieu à participation financière en fonction du quotient familial, voir modalités pratiques ci-après.

Les études surveillées : si des enseignants, rétribués par la Commune, sont volontaires, elles débuteront courant septembre dans les écoles élémentaires. L'information vous sera communiquée dès que possible.

L'accueil de Loisirs : à la Maison de l'Enfance « Les Feuillantines », l'équipe d'animation propose aux enfants scolarisés jusqu'à 12 ans, tous les mercredis et durant les vacances scolaires (fermeture annuelle, semaine du 26 décembre 2011) un programme d'activités varié. Ce service est assuré de 9h à 17h avec un accueil de 7h30 à 9h et de 17h à 19h.

A noter que les enfants inscrits le mercredi à des activités Associatives dans le village, pourront y être accompagnés.

Détail des activités proposées dans la plaquette d'information trimestrielle qui sera à votre disposition en mairie et à la Maison de l'Enfance courant septembre 2011 et sur le site internet.

Attention depuis septembre 2010 ce service donne lieu à participation financière en fonction du quotient familial, voir modalités pratiques ci-après.

L'Ecole Municipale de Musique : fonctionne durant l'année scolaire (sauf pendant les vacances scolaires) et propose aux enfants à partir de 7 ans, une pratique instrumentale individuelle (piano, guitare, trompette, saxophone, flûte à bec et traversière, batterie, violoncelle, violon) et des cours de formation musicale, de chant lyrique et de musiques actuelles en petits groupes. Un jardin musical est aussi ouvert aux enfants de 4 à 6 ans.

Le Service Municipal des Sports : propose des activités sportives et ludiques aux enfants à partir de 5 ans :

- de **5 à 7 ans** : le mardi ou le vendredi de 17h à 18h30, cycles variés : athlétisme, lutte, raquettes, adresse, collectif et pleine nature et le mercredi matin de 10h à 12h : football
- de **8 à 10 ans** : le mercredi de 10h à 12h, activités : glisse, pleine nature, collectif, raquettes, acrosport, gym et aquatiques
- de **11 à 17 ans** : ADOSPORT/ACCUEIL : le mercredi de 14h30 à 17h30 : mini cycle sportif (glisse, pleine nature, 100%foot) échanges, information, tournois et sorties.

Pendant les vacances scolaires le service Municipal des Sports organise des journées ou des stages sportifs en fonction de la période : sports en salle, sports de sable ou sports de pleine nature, des sorties et animations pour les 11-17 ans sont également prévues. L'information vous sera communiquée dès que possible par ce service.

2. LES MODALITES D'INSCRIPTION

Nous attirons votre attention : des changements concernant les modalités d'inscription, le paiement, le tarif et les conditions de report en cas d'absence sont intervenus depuis septembre 2010.

Seuls les enfants préalablement inscrits pourront être acceptés.

L'inscription nécessite :

- de compléter la fiche de renseignements, la fiche sanitaire et les autorisations parentales
- de signer et respecter le règlement intérieur de chacune des structures (cantine, accueil périscolaire, accueil de loisirs) affiché et disponible à l'accueil.
- d'avoir rempli la fiche d'inscription spécifique à chacune des structures

Le paiement est exigible à l'inscription ; il peut se faire :

- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, déposé ou adressé par courrier en Mairie
- en numéraire à l'accueil ou au bureau de la régie en Mairie contre délivrance d'un reçu

Tout retard de paiement pourra donner lieu à relances, poursuites et /ou radiation

Pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs (alsh) ou l'accueil périscolaire les absences ou annulations peuvent être décomptées :

- Pour raison médicales sur production d'un certificat médical
- En cas de grève ou de voyage scolaire

- Si elles ont fait l'objet d'une **annulation écrite** parvenue à l'avance (24h pour l'accueil périscolaire ou l'ALSH et avant 9h pour la cantine)

3. LES TARIFS

Certaines participations des familles sont désormais depuis septembre 2010, calculées en fonction du Quotient Familial (accueil de Loisirs, accueil périscolaire)

Comment est calculé le quotient familial ?

Le mode de calcul retenu est celui fixé par la CAF (caisse d'allocations familiales). Il correspond au 1/12^{ème} des revenus annuels de la famille avant abattements fiscaux (pensez à fournir votre dernier relevé d'imposition) auquel est ajouté le montant des prestations familiales du mois du calcul ; le total étant ensuite divisé par le nombre de parts :

- 2.5 parts ménage ou parent isolé avec 1 enfant
- 3 parts avec 2 enfants
- 4 parts avec 3 enfants puis 0.5 part pour chaque enfant en plus

Si vous êtes allocataires CAF ou MSA il vous suffit de nous transmettre votre numéro d'allocataire qui nous permet, en lien avec ces organismes, de connaître directement votre quotient familial sans plus de formalité.

Par contre les familles non allocataires devront nous transmettre le dernier avis d'imposition sur les revenus de chacun des membres du foyer ainsi qu'une fiche sur la composition familiale du foyer.

Dans le cas où le quotient familial ne pourrait pas être calculé les tarifs de la 4^{ème} tranche (les tarifs les plus élevés) seraient appliqués.

Sur la base du quotient familial

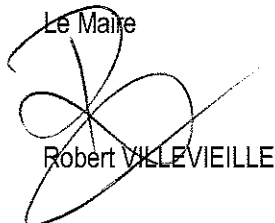
Tranche	Quotient familial	ALSH Journée (repas et/ou accueil compris)	ALSH ½ journée sans repas, avec ou sans accueil	ALSH sortie sans repas	Accueil périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi
1	0 à 900€	10€	5€	7€	0.50€
2	901 à 1500€	11€	5.5€	8€	0.60€
3	1501 à 3500€	13€	6.5€	10€	0.70€
4	Plus de 3500€	15€	7.5€	12€	0.80€

Le service Enfance et le service des Sports sont à votre disposition pour vous fournir tout complément d'informations, ils sont joignables par téléphone respectivement au 04 42 95 70 70 et au 06 10 64 80 70 par mail carole.cohaut@orange.fr, sports-laroque@orange.fr ou par l'intermédiaire de l'accueil en Mairie.

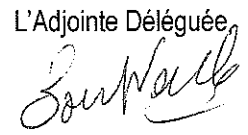
4. LES ACTIVITES ASSOCIATIVES

En complément de celles proposées par les services Municipaux, de nombreuses autres activités sportives, culturelles, ludiques sont organisées par les associations du village. Vous pourrez les découvrir lors de la journée du **10 septembre 2011** à la base de loisirs des Iscles où elles seront présentes.

Espérant vous avoir renseignés utilement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Le Maire

 Robert VILLEVIEILLE



L'Adjointe Déléguée

 Fatima BOUKERCHE